



**Formulaire de demande de
certificat d'autorisation -
Installation sanitaire**

1. Renseignements sur l'identité du requérant*

Nom de l'entreprise (le cas échéant)		
Nom de famille (lettres moulées)	Prénom (lettres moulées)	
Adresse (numéro, rue, bureau)		
Ville	Province	Code postal
Téléphone	Poste	Courriel

* N.B. Le requérant est la seule personne-ressource qui recevra les communications liées à la demande

2. Renseignements sur l'identité du propriétaire de l'immeuble (si différent du requérant)

Nom de l'entreprise (le cas échéant)		
Nom de famille (lettres moulées)	Prénom (lettres moulées)	
Adresse (numéro, rue, bureau)		
Ville	Province	
Téléphone	Poste	Courriel

3. Renseignements sur l'identité de l'entrepreneur (si différent du requérant)

Nom de l'entreprise (le cas échéant)	N° RBQ	N° NEQ
Nom de famille (lettres moulées)	Prénom (lettres moulées)	
Adresse (numéro, rue, bureau)		
Ville	Province	
Téléphone	Poste	Courriel

4. Localisation des travaux

Adresse	
Numéro de lot (X XXX XXX)	Numéro de matricule (X XXX XXX)

5. Renseignements relatifs à la demande

Nature des travaux:	Nouvelle installation		Modification
Construction:	Existante		Projetée
Usage principal projeté:	Résidentiel	Commercial	Industriel
	Institutionnel	Agricole	Mixte
Type de fosse:	Capacité (m ³)		
Type d'élément épurateur ou de système de traitement:			
Nombre de chambres à coucher (si applicable):	Si bâtiment autre que résidentiel, débit total quotidien:		_____ litres/jour
Source d'alimentation en eau :	Aqueduc	Puits	Plan d'eau
Présence d'une plaine inondable sur la propriété visée:	Non		Réurrence 0-20 ans Réurrence 20-100 ans
Terrain riverain à un lac, cours d'eau ou milieu humide	Oui	Non	
Date prévue du début des travaux (aaaa-mm-jj):			
Date prévue de fin des travaux (aaaa-mm-jj):			
Coût prévu des travaux (avant les taxes):			
Nom et information sur le concepteur des plans et de l'étude de caractérisation:			

6. Documents joints à la demande

Vous pouvez transmettre les plans en format PDF ou en une seule copie papier

Si le requérant n'est pas le propriétaire, une procuration de ce dernier.

Une copie de l'étude de caractérisation du site et du terrain naturel, ainsi que les plans et devis du système de traitement des eaux usées tel que requis en vertu de l'article 4.1 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c., Q-2, r.22), le tout réalisé par un technologue professionnel ou un ingénieur en sol.

Acquitter les frais afférents - 50.00\$

Note :

Dans le cas où une demande de permis est faite pour la construction d'une chambre à coucher supplémentaire dans une résidence isolée, le changement de vocation d'un bâtiment ou d'un lieu, ou l'augmentation de la capacité d'exploitation ou d'opération d'un bâtiment ou lieu visé à l'article 2 du règlement Q-2, r.22) et que cette construction, ce changement ou cette augmentation n'a pas pour effet d'augmenter le débit total quotidien d'eaux usées domestiques rejetées au-delà de la capacité du dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques, des eaux ménagères ou des eaux de cabinet d'aisances, la demande de permis doit comprendre les renseignements et les documents suivants:

- les renseignements visés aux paragraphes 1, 2 et 3 du premier alinéa de l'article 4.1 (nom et coordonnées de la personne, désignation cadastrale et le nombre de chambres à coucher de la résidence isolée ou, dans les autres cas, le débit total d'eaux usées domestiques rejetées);
- une attestation d'un professionnel que le dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques, des eaux ménagères ou des eaux de cabinet d'aisances est en mesure de traiter le volume supplémentaire. Lorsqu'il s'agit d'une résidence isolée, l'attestation doit être faite par un professionnel au sens de l'article 1 du Code des professions (chapitre C-26) dont l'ordre régit l'exercice de cette activité professionnelle. Dans le cas d'un bâtiment autre qu'une résidence isolée, cette attestation doit être faite par un ingénieur.

Lorsque requis par la loi, prévoir la signature des plans par un membre en règle d'un ordre professionnel.

Le fonctionnaire désigné peut exiger tout élément requis pour établir la conformité d'un projet avec la législation et la réglementation applicable.

7. Documents à fournir après la réalisation des travaux

Attestation de conformité émise par le technologue professionnel ou l'ingénieur suite à la réalisation des travaux et au plus tard à l'échéance du permis, accompagnée de photos avant recouvrement.

8. Signature

Le requérant d'un permis ou d'un certificat d'autorisation, s'il n'est pas propriétaire de l'immeuble visé par ce permis ou certificat, est responsable d'obtenir toute autorisation nécessaire auprès du propriétaire de l'immeuble ou de tout titulaire d'un droit réel dans celui-ci, préalablement à l'exécution des travaux projetés.

Le requérant soussigné certifie que les données contenues dans la présente demande et dans les documents qui y sont joints sont vraies, exactes et complètes.

La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de la qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions des règlements d'urbanisme et de tout loi ou règlement provincial doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis ou du certificat, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

Le fonctionnaire désigné délivre un permis (ou un certificat) s'il constate, sur la foi des documents soumis, que le projet est conforme à la réglementation municipale et provinciale en vigueur.

Signature du requérant

Date (aaaa-mm-jj)